



Circulaire du 3 mai 2017 relative au pilotage de l'éducation prioritaire

publié le 18/11/2019 - mis à jour le 03/03/2020

circulaire n° 2017-090 du 3-5-2017

Descriptif :

En s'inscrivant dans la continuité de la circulaire du 4 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire, et en s'appuyant sur les préconisations du rapport des inspections générales sur le pilotage académique, la présente circulaire complète et précise ce qui est attendu aux différents niveaux de pilotage de l'éducation prioritaire (national, académique et local).

En s'inscrivant dans la continuité de la [circulaire du 4 juin 2014](#) relative à la refondation de l'éducation prioritaire, et en s'appuyant sur les préconisations du rapport des inspections générales sur le pilotage académique ([rapport 2016-058 de juillet 2016](#)), la présente circulaire complète et précise ce qui est attendu aux différents niveaux de pilotage de l'éducation prioritaire (national, académique et local).

○ Le pilotage national

Le pilotage national se structure autour de deux instances, le comité de pilotage, interne au ministère, et le comité de suivi partenarial. Leurs rôles respectifs sont confortés et leur composition est précisée.

○ Le pilotage académique

Le pilotage académique, de nature stratégique, est central dans la mesure où :

- ▶ il doit traduire la priorité conférée à l'éducation prioritaire par l'encadrement de l'académie, notamment en ce qui concerne les moyens d'enseignement, l'animation et la formation ;
- ▶ il contribue à la bonne orientation des projets de réseaux sur les objectifs du référentiel, et à la prise en compte globale du réseau écoles/collège afin d'éviter un empilement de projets et d'instances ;
- ▶ il soutient les équipes au travail sur le terrain notamment en déployant la formation continue et en favorisant l'animation de collectifs de travail en lien avec la recherche mais aussi en facilitant la prise en compte des besoins des élèves de milieux populaires dans le cadre de la formation initiale au sein des Espe.

○ Le pilotage du réseau

Les pilotes, le coordonnateur et les formateurs veillent à la mise en œuvre des orientations nationales, appuyées sur le référentiel, à une bonne focalisation des projets sur la réussite de tous les élèves, à la priorité donnée aux apprentissages dans le cadre de la classe. Ils sont garants du projet de réseau et de la priorité donnée à une action pédagogique de fond, étayée par les besoins identifiés par le diagnostic partagé du réseau et de ses résultats.

- ▶ En téléchargement, la circulaire complète :

 [circulaire 3 mai 2017 - pilotage EP](#) (PDF de 165.1 ko)

- ▶ En savoir plus sur [le site du Ministère](#)

